

Le Président

Monsieur Bruno Retailleau
Président du groupe LR
Sénat

Rambouillet le 1^{er} juillet 2022

Monsieur le Président,

Nous sommes alertés par de nombreuses familles à propos des difficultés qu'elles rencontrent pour obtenir l'autorisation de scolariser leurs enfants à domicile.

Très massivement, les directions académiques semblent avoir pris le parti d'interdire cette forme de scolarité, à la suite des dispositions adoptées par le Parlement dans le cadre de la loi dite contre le séparatisme.

Les réponses apportées par l'Education nationale aux familles ne prennent même pas la peine de justifier le refus d'autorisation, et laissent ces dernières confrontées à la seule possibilité de recours longs et coûteux, dont la durée ne permet pas d'envisager que la liberté d'éducation qui leur revient puisse être satisfaite dès la rentrée prochaine.

Il va de soi que l'argument selon lequel seuls soixante-deux mille enfants seraient concernés par cette situation aujourd'hui ne peut être considéré comme recevable : c'est là une affaire de symbole plus que de quantité.

Je vous saurai gré de bien vouloir prendre en compte ces situations, et de bien vouloir nous tenir informés de ce que vous aurez accompli dans ce sens.



Jean-Frédéric POISSON